

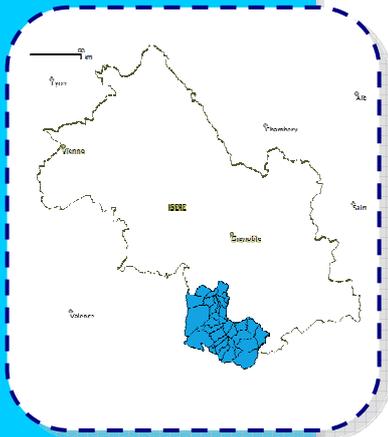


Réseau vignobles et cépages rares

R7

Acteur

Vignes et vigneronns du Trièves



Contexte et territoire d'action

Le Trièves est un territoire rural du département de l'Isère se situant à 800m d'altitude et frontalier avec les Alpes du Sud et la Drôme. Ce territoire qui compte de nombreuses activités agricoles, artisanales et touristiques est marqué par un développement avancé de l'agriculture biologique. Il accueille notamment le parc écologique « Terre vivante ». Le Trièves accueille de nombreuses résidences secondaires et un important tourisme estival. Une partie de son territoire se situe dans le parc naturel du Vercors.

Le vignoble et son évolution

Dans le Trièves, la vigne occupait 300ha en 1850 puis 130ha en 1920. Il reste aujourd'hui environ 8ha seulement en vignobles familiaux entretenus par moins de 50 vigneronns dont la moyenne d'âge est élevée. Le déclin viticole est lié au manque d'attractivité économique pour l'agriculture de montagne (aucune installation de viticulture déclarée) ainsi qu'à la réglementation des vignes de consommation familiale induisant l'impossibilité de transmettre les droits de plantation de ces vignes et de commercialiser le vin qui en est issu.

La structure associative et son projet

Suite à une tentative d'installation infructueuse d'un jeune en tant que vigneron sur le territoire, l'association Vignes et Vigneronns du Trièves a été créée en mars 2008 afin de lancer une dynamique et de trouver des solutions à cette situation. L'association qui compte actuellement 300 adhérents, a pour ambition de maintenir la vigne dans le Trièves afin de créer une identité commune et des valeurs partagées.

Les actions

- Création de manifestations : fête des vendanges - fiche n°4
- Mise en place d'un espace collectif de vinification - fiche n°5
- Création d'une boutique vitrine : L'ENGRANGEOU - fiche n°6

Vignes et Vigneronns
du Trièves
L'Engrangeou
La Halle
38170 Mens

© Eric CHOLAT

☎ 04 76 34 90 19

✉ vignesvigneronstrièves
@orange.fr

RhôneAlpes

